

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : linda-bouchard-cslsj-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/a4433d78256b17e55408919b>

Date d'obtention : 2025-11-11 20:28:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Cette méthode ce veut rassurante, elle vise à accompagner, soutenir sans jugement autant la victime au l'investigateur de l'évènement. On utilise une questionnaire d'évaluation auprès de la victime, celle qui fait le signalement et même l'auteur de l'incident, pour vérifier la véracité de l'information. En recueillant un maximum d'information cela nous aidera à évaluer l'ampleur de l'incident, sa nature, les intentions et les possibilités de propagation. C'est information nous aide a savoir si l'acte est impulsif ou malveillant.

Per la suite, on communique toute nos informations avec les policiers ce qui réduit les délais de traitement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que l'insouciance, l'impulsivité et l'ignorance des victimes leurs font posés des actes qu'ils regrettent après coup comme dans les 3 mise en situations.

Je tiens que chaque situation est différente, par contre l'intervention doit s'avérer positive afin d'être éducative car que tu sois victime, témoin ou auteur de l'incident, toute personne à droit a l'erreur.

Je crois que nous devons faire plus de prévention concrète.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape 3 est pour moi la plus délicate après le questionnaire, la vérification des faits, demander à la victime si il y a d'autres personnes au courant, allez voir ceux-ci leurs posés le questionnaire tout en étant discrète. Leurs expliquer de respecter la vie privée de la victime en gardant leurs information sur l'incident pour eux.

Pour ensuite établir si c'est un acte impulsif ou malveillant. Je trouve ça très délicat.